



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : Monléon-Magnoac

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Notre-Dame-de-Garaison et bâtiments conventuels

Monument(s)

Appellation : Chapelle Notre-Dame-de-Garaison et bâtiments conventuels

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 08/02/1924

Étendue de la protection : Chapelle (cad. F 214) : classement par arrêté du 8 février 1924

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.